

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 8 février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT à VESSEAU, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL (proc de P GAILLARD), M BOUSCHON, J DAUMAS, C FAURE, R KAPPEL, JY MEYER (proc de S CIVIER), I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON, P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, , C PASTRE (proc de G SAUCLES), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN , JL ARNAUD (proc de B TEYSSIER), G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, J BOYER, MC JOUVE, B SOUCHE (proc de M CEYSSON et F CHASSON), A ROUSSET, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 42
Procurations : 7
Votants : 49
Absents : 3

Date de convocation : 02/02/2022

Secrétaire de séance : Colette PASTRE

Absents : K ESSAYAR, A CHARROUD V et VANDUYNSLAGER

En présence des suppléants non votants : JP MARRON et O BOISSIN.

Objet : Marché à procédure adaptée n°2021.030 Travaux d'aménagement d'une voie verte Labégude Lalevade/ LOT 4 MOBILIER SIGNALÉTIQUE choix de l'entreprise.

Le Président rappelle que le programme de travaux en cours de réalisation, pour l'aménagement d'une voie verte sur le secteur Labégude-Lalevade d'Ardèche est porté par le groupement de commandes CCBA/CDC ARDECHE DES SOURCES ET DES VOLCANS, en vertu des délibérations DEL 31052018-11 du 25/01/2019 et DEL 09072019-23 du 09/07/2019.

Il indique que le marché comporte les 5 lots suivants :

Lot 1 : Purge et stabilisation des fronts rocheux
Lot 2 : Conception/Réalisation des passerelles
Lot 3 : Terrassements généraux et aménagements
Lot 4 : Mobilier et signalétique
Lot 5 : Signalisation de Rabattement (lot 5 exclu de la consultation car attribué au titre de l'article 142 de la loi ASAP)

et précise que seuls les lots 1/2/3/5 ont pu être attribués car aucune offre n'était parvenue pour le lot 4.

Ainsi, ce dernier lot a dû être à nouveau publié en décembre 2021 sur la plateforme achatpublic.com (avis également publié dans la rubrique Annonces Légales du Dauphiné Libéré). A la clôture de la consultation, le 10 janvier 2022, une seule offre a été présentée par l'entreprise BREDILLET METALLERIE d'Aubenas.

Cette offre qui s'élève à 354 673 € ht (tranche ferme et tranche optionnelle) a fait l'objet d'une négociation, telle que prévue au règlement de consultation.

Le montant négocié, proposé par l'entreprise BREDILLET METALLERIE est de 344 023 € ht (soit - 10650 € ht soit - 3%) réparti comme suit :

	TRANCHE FERME	TRANCHE OPTIONNELLE	TOTAL
CCBA	285 242 € HT	Sans objet	285 242 € HT
CCASV	46 197 € HT	12 584 € HT	58 781 € HT
TOTAL	331 439 € HT	12 584 € HT	344 023€ HT

Considérant que le lot a déjà fait l'objet de deux consultations et qu'il convient de poursuivre les travaux en cours, le Président demande à l'assemblée d'accepter cette offre et de l'autoriser à signer le marché à intervenir.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- -accepte l'offre négociée d'un montant HT de : 344 023 Euros ;
- -autorise le Président à signer le marché avec l'entreprise BREDILLET METALLERIE ;
- -le charge des déclarations réglementaires (contrôle de légalité, trésorerie, REAP...).

La dépense relative aux lots attribués sera imputée au budget général en section d'investissement au chapitre 23.

Pour extrait certifié conforme
 Fait à UCEL, le 9 février 2022
 Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
 007-200073245-20220208-DEL08022022-26-DE
 Date de télétransmission : 11/02/2022
 Date de réception préfecture : 11/02/2022